

École secondaire André-Laurendeau

7450, boulevard Cousineau
Saint-Hubert, Longueuil (Québec) J3Y 3L4
Téléphone : 450 678-2080

Politique d'inclusion (PEI)





POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE **École secondaire André-Laurendeau**



Préambule

Notre mission

Notre école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire dans le respect du principe de l'égalité des chances. Elle réalise cette mission dans le cadre de son projet éducatif¹ et de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec².

Notre vision

L'école secondaire André-Laurendeau est une communauté éducative inclusive, innovante et créative, qui s'engage dans le développement du plein potentiel de ses élèves grâce à des apprentissages signifiants, à des pratiques collaboratives et à la création de liens harmonieux.

Énoncé de politique et but de l'inclusion

L'école québécoise a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Ces trois volets viennent mettre en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, qu'ils présentent ou non des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Le projet éducatif de l'établissement est sensible à la différence et à la richesse qui en émerge. C'est pour cette raison qu'il contribue activement à l'expression de cette diversité en mettant de l'avant des programmes d'enrichissement et des parcours correspondants aux champs d'intérêt, aux besoins et aux aspirations de ses élèves, l'objectif étant de favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre.

L'école secondaire André-Laurendeau est une école qui permet à chaque élève de s'épanouir en valorisant les forces, les connaissances et les compétences de chacun ainsi que les idées et les valeurs inclusives. Nous aidons nos élèves à développer leur sensibilité internationale, leur ouverture d'esprit et le respect envers les autres dans le but de construire un monde meilleur.

Vision de l'établissement

La politique d'éducation inclusive de l'école adhère à la vision de l'IB prônant l'intégration de tous les élèves. Tout comme l'IB, nous considérons les différences entre les individus comme des occasions d'enrichir l'apprentissage. L'intégration consiste à répondre positivement aux besoins uniques de chaque individu et à éviter de marginaliser des élèves parce qu'ils sont différents. En ce sens, la politique d'éducation inclusive de l'école s'appuie sur les quatre principes des bonnes pratiques présentés par l'IB : l'affirmation de l'identité et

¹ Le projet éducatif est disponible sur le site internet de l'école.

² *Loi sur l'instruction publique*. RLRQ c. I -13.3.

la construction de l'estime de soi, la valorisation des connaissances antérieures, l'étayage et l'élargissement du champ de connaissances³.

L'école secondaire André-Laurendeau fait preuve d'une grande ouverture auprès des élèves du secondaire ayant reçu un diagnostic de trouble d'adaptation ou d'apprentissage. Le contenu de notre politique vise à présenter les différents moyens et services qui peuvent être mis en place pour aider les élèves ayant des besoins éducationnels différents en se conformant aux exigences nationales qui nous régissent⁴ et en fonction des ressources allouées à notre établissement. Tout comme le système éducatif de l'IB, l'école secondaire André-Laurendeau favorise la sensibilité internationale en aidant les élèves à réfléchir sur leur perspective, leur culture et leur identité, puis sur celles d'autrui.⁵

Obligations légales

L'école secondaire André-Laurendeau répond aux obligations légales de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec ainsi qu'aux objectifs du MEQ et du CSSMV. Nous adhérons aussi aux principes de l'IB en ce qui a trait aux besoins d'inclusion, particulièrement ceux de l'intégration scolaire et de la différenciation. Lorsque la politique d'inclusion du CSS sera officialisée et diffusée, l'école s'engage à s'arrimer avec celle-ci.

La politique d'éducation inclusive est aussi en lien direct avec le projet éducatif de l'école qui vise la collaboration, la communication et l'engagement de tous les élèves dans le respect de l'égalité des chances de ceux-ci. L'établissement est ainsi doté d'un comité veillant à représenter les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage de même que les élèves à risque et à organiser et à assurer les meilleurs services de soutien possibles (Comité EHDA).

Services aux élèves

À l'école secondaire André-Laurendeau, le profil de tous les élèves est établi à partir de la transmission des dossiers de l'école primaire, de leur fiche santé ainsi que des informations fournies par les parents. Ce dossier sera mis à jour et suivra l'élève tout au long de son parcours dans notre établissement. Les parents sont invités à informer la direction des particularités de leur enfant. De cette façon, les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage peuvent recevoir le soutien nécessaire à leur réussite scolaire.

Rôle du mentor

Afin de favoriser une intégration réussie dans son nouveau milieu de vie, l'élève se voit assigner un mentor dont le rôle consiste, entre autres responsabilités, à favoriser un sentiment d'appartenance. Ce premier lien avec l'école secondaire permettra à l'élève d'avoir le soutien dont il a besoin pour son cheminement scolaire. Par la suite, le mentor rencontrera l'élève sur une base régulière et le soutiendra si des difficultés se manifestent dans son cheminement scolaire, dans le développement de son profil de la communauté d'apprentissage ou dans son

³ ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle*, Bibliothèque Nationale du Québec.

⁵ ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (2019). *En quoi consiste le système éducatif de l'IB ?* p.10

engagement communautaire. Le mentor rendra compte aux parents des progrès et des difficultés de leur enfant. Il assurera un suivi plus rigoureux auprès des élèves qui en manifestent le besoin ou qui bénéficient d'un plan d'intervention individualisé (PIA) ou d'un plan d'action et, le cas échéant, l'élève recevra les services appropriés.

De plus, afin de faciliter l'intégration des élèves au PEI, différentes activités sont proposées chaque année aux élèves leur permettant ainsi de tisser des liens et de développer leur sentiment d'appartenance. Par exemple, nous offrons et favorisons la participation aux voyages scolaires.

Plan d'action et d'intervention

L'intégration d'un élève ayant des besoins particuliers à l'école secondaire André-Laurendeau est soutenue par un plan d'action ou d'intervention adapté à ses besoins. Les programmes de l'IB placent l'élève au centre de ses apprentissages et il en va de même avec le plan. Celui-ci permet d'accompagner de façon optimale le développement de des compétences de l'élève et de favoriser ainsi sa réussite.

Dans notre établissement, l'élève du PEI qui présente des difficultés particulières a accès à des mesures d'appui et à un suivi personnalisé pour le soutenir dans son parcours scolaire. Pour ce faire, tous les acteurs de l'école sont sollicités dans le dépistage, le suivi ou l'application de ces mesures.

Le plan d'intervention ou d'action, selon le cas, est élaboré et revu en début d'année et validé et révisé au début du printemps afin de maintenir ou de modifier les éléments ciblés en fonction de l'évolution des besoins de l'élève et d'offrir les mesures adaptatives appropriées. L'élève et ses parents participent à cette démarche afin d'en comprendre les exigences et de connaître les moyens mis en œuvre.

L'équipe-école et l'élève sont responsables de l'élaboration du plan d'intervention ou d'action. En collaboration, on y relève les forces et les défis de l'élève pour cibler un objectif principal ainsi que des objectifs spécifiques à atteindre et pour déterminer les mesures adaptatives, les stratégies et les ressources retenues pour soutenir l'élève.

Ressources et services

L'établissement rend également disponibles aux élèves, selon le cas, des ressources et des services adaptés à leurs besoins tels que :

- Aide aux devoirs ;
- Animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire ;
- CAF (centre d'aide en français) et CAM (centre d'aide en mathématiques) ;
- Cours de mise à niveau en français, en anglais et en mathématiques ;
- Cours d'été offerts par le Centre de services scolaire ;
- Équipe d'enseignants-ressources ;
- Orientation scolaire ;
- Mentorat ;
- Périodes de récupération dans toutes les matières ;

- Prévention en toxicomanie ;
- Psychoéducateur ;
- Psychologue ;
- Reprise d'évaluation en cas d'absence motivée ;
- Santé (infirmière) ;
- Service de tutorat ;
- Soutien linguistique ;
- Technicien en éducation spécialisée ;
- Travail social ;
- Etc.

Inclusion des élèves en difficulté

Selon leurs besoins, les élèves ont accès à différentes mesures d'appui :

- La scolarisation à la maison ou à l'hôpital (sur présentation d'un billet médical) ;
- L'accès à un endroit calme pour la passation des évaluations ;
- Des adaptations ou des exemptions en éducation physique (sur présentation d'un billet médical) ;
- Un délai supplémentaire correspondant au 1/3 du temps pour effectuer en classe le travail demandé ;
- L'utilisation d'outils technologiques tels qu'un ordinateur et certains logiciels, par exemple d'aide à la correction et de prédiction de mots (*Antidote, Word Q*) ;
- Des rencontres régulières avec l'enseignant ressource pour organiser les tâches/l'horaire ;
- La reprise d'une année pour des questions de santé ;
- Du temps supplémentaire pour les évaluations si nécessaire ;
- L'utilisation d'un dictionnaire électronique ;
- L'utilisation d'un dictionnaire bilingue pour les nouveaux arrivants ;
- Etc.

Droits et responsabilités

Direction

Afin d'atteindre son plein potentiel, l'élève du PEI doit apprendre à se connaître et développer des intérêts et des connaissances, à cet effet, voici quelques exemples de ce que notre établissement a mis en place :

- Effectuer une vigie avec les enseignants concernant les besoins des élèves ;
- Informer les parents ;
- Mettre en œuvre la démarche du plan d'intervention ou d'action ;
- Appliquer le plan de lutte contre l'intimidation ;
- Appliquer la convention de gestion et de réussite (révisée chaque année) ;
- Valoriser auprès de la communauté d'apprentissage les aptitudes du profil telles que la communication et l'ouverture d'esprit. En effet, elles encouragent les différents points de vue pour une collaboration efficace tout en portant un regard critique sur notre propre culture et nos expériences personnelles ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui.
- S'assurer de l'encadrement par les mentors du service par l'action ;
- Favoriser l'intégration de nouveaux élèves (à l'aide de La Clique par exemple) ;
- Valoriser les voyages et sorties culturelles ;
- Etc.

Lors de l'admission d'un élève, si des difficultés sont observées ou signalées par l'école primaire, un intervenant scolaire ou les parents, la direction d'établissement doit faire en sorte qu'une évaluation des capacités et des besoins de l'élève soit faite. De plus, la direction assure le suivi des élèves ciblés auprès des enseignants-ressources.

Enseignant

Tout d'abord, l'école secondaire André-Laurendeau préconise la mise en place de stratégies d'enseignement et des mesures variées pour faciliter l'apprentissage et favoriser la réussite de tous les élèves. Puisque les styles d'apprentissages de nos élèves sont diversifiés, l'enseignant a comme préoccupation d'identifier les meilleures stratégies à utiliser avec chaque apprenant pour leur permettre d'atteindre, par des voies différentes, des objectifs communs. Dans notre établissement, cette différenciation se traduit par une diversification de moyens tels que :

- Informer les parents une fois par mois des résultats ou difficultés de leur enfant ;
- Enseigner des stratégies de lecture ;
- Enseigner selon les pratiques efficaces, par exemple avec la modélisation ;
- Fournir des déclencheurs variés (images, vidéos, objets, articles de journaux, etc.) ;
- Offrir des choix quant à la manière de présenter un travail (texte écrit, affiche, maquette, etc.) ;
- Offrir des choix quant à la production demandée (affiche, présentation orale, texte, etc.) ;
- Proposer du travail individuel, en dyade ou en équipe ;
- Participer à l'élaboration des plans d'interventions et identifier les besoins et les capacités des élèves ;
- Recueillir les informations et s'informer à propos des élèves HDAA intégrés (collecte de données, SPI, etc.) ;
- Respecter les adaptations permises au PIA ou au plan d'action ;
- Mettre en place les moyens de différenciation pour la réussite du plus grand nombre ;
- S'assurer des mesures de soutien pour les élèves à risque (récupération, tutorat) ;
- Effectuer des demandes de service pour l'élève selon ses besoins ;
- Etc.

Élève

L'élève joue un rôle central dans sa réussite par son engagement tout au long de l'année. L'élève a la responsabilité de collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire (enseignants, parents, direction, professionnels, autres membres du personnel). Il met en pratique les stratégies identifiées dans son plan d'intervention et doit utiliser régulièrement les mesures adaptatives prévues. La non-utilisation d'une mesure peut entraîner le retrait de la mesure concernée.

L'élève doit développer un sens de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de la personne, partout dans le monde.

Parent/tuteur légal

- Le parent a le droit d'être informé du cheminement de son enfant au moins une fois par mois ;
- Le parent doit transmettre à l'école toutes les informations utiles à la réussite de son enfant et collaborer avec les intervenants du milieu (participer aux rencontres et collaborer à la mise en place d'un plan d'intervention s'il y a lieu) ;
- Le parent encourage son enfant à respecter les mesures mises en place pour lui dans son plan d'action ou d'intervention ;
- Le parent peut refuser les services ou les mesures complémentaires ;
- Le parent s'informe de la progression de son enfant et fait le suivi approprié.

Ressources disponibles pour favoriser l'inclusion

Ressources physiques	Ressources humaines	Ressources matérielles
L'Alternative (local d'apaisement) Locaux dédiés aux TES du PEI Toilettes mixtes Semaines thématiques et journée couleur inscrites au calendrier	Formateurs sur différents thèmes touchant l'inclusion et la différenciation Enseignants ressources Enseignant au soutien et à la composition de la classe (organisation) Conseiller pédagogique en déficience visuelle et auditive Deux TES associés au PEI	Outils mesurant la progression des élèves : SPI, Élève 360, Power BI Mentorat, Mozaïk Ordinateurs portables et Chromebooks Dictionnaires électroniques Agrandissement de matériel pédagogique

Liens avec les autres politiques

Liens avec la politique d'intégrité

La **politique d'inclusion** et la **politique d'intégrité** sont intrinsèquement liées, car elles visent à créer un environnement éducatif respectueux et équitable: elles amènent les jeunes à respecter les autres avec leurs différences. L'une ne peut exister sans l'autre, car un climat d'inclusion ne peut être soutenu que par des principes d'intégrité, tout comme un engagement éthique ne peut se manifester dans un cadre qui n'est pas inclusif. Se

montrer intègre, c'est agir avec honnêteté, être fidèle aux valeurs promues par le milieu scolaire et prendre des décisions justes, même lorsque cela implique qu'une personne peut être différente de nous.

Liens avec la politique linguistique

La **politique d'inclusion** et la **politique linguistique** sont complémentaires. L'inclusion vise à garantir l'accès à l'éducation pour tous les élèves, quels que soient leur origine ou leurs besoins spécifiques, tandis que la politique linguistique veille à promouvoir l'égalité des chances en matière de langue. En garantissant une maîtrise des langues, qu'elles soient maternelles ou étrangères, la politique linguistique facilite l'intégration des élèves non francophones et soutient leur réussite scolaire. Ces deux politiques favorisent un environnement où chaque élève, indépendamment de ses compétences linguistiques, peut pleinement participer et s'épanouir.

Liens avec la politique d'évaluation

Le lien entre la **politique d'inclusion** et la **politique d'évaluation** réside dans l'adaptation des évaluations pour garantir l'équité et l'accès à tous les élèves, quel que soit leur profil. La politique d'inclusion vise à créer un environnement où chaque élève, y compris celui en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers, peut participer pleinement. L'évaluation, dans ce cadre, doit être flexible et différenciée, prenant en compte la diversité des élèves et ajustant les méthodes et le soutien pour assurer que tous puissent démontrer leurs compétences dans le respect de leurs besoins individuels.

Liens avec la politique d'admission

La **politique d'inclusion** et la **politique d'admission** sont étroitement liées, car elles visent toutes deux à garantir un accès équitable à l'éducation. La politique d'inclusion assure la mise en place d'un environnement équitable, respectueux et accueillant pour tous les élèves, indépendamment de leurs origines, handicaps ou besoins spécifiques, en favorisant leur pleine participation à la vie scolaire. La politique d'admission, quant à elle, régule les critères d'entrée dans l'établissement. Lorsque ces deux politiques se combinent, elles assurent que l'admission des élèves se fait de manière juste, en tenant compte de la diversité et en garantissant une éducation adaptée aux besoins de chacun.

Le processus d'admission de l'école secondaire André-Laurendeau demande un minimum de 70 % dans les matières de base (français, mathématique et anglais) lors de la 5^e année du primaire ainsi que la production d'une vidéo de motivation. Tous les élèves, peu importe leurs différences ou leur appartenance, ont le droit de déposer une demande de candidature, sans discrimination, s'ils répondent aux critères énoncés dans la politique d'admission. Tous les élèves ont une chance égale d'être admis, et ce, peu importe s'ils vivent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Processus d'élaboration de la politique d'éducation inclusive

Chaque cinq ans, la politique d'éducation inclusive de l'établissement est révisée. Pour ce faire, toute la communauté scolaire est consultée et invitée à proposer des modifications dans le but de refléter les nouvelles réalités scolaires avant son adoption par la direction et l'ensemble de l'équipe enseignante. L'intégralité de la politique d'éducation inclusive est diffusée sur le site internet de l'école. Des ajustements mineurs pourraient être faits chaque année au besoin.

Date de révision : mars 2026

BIBLIOGRAPHIE

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2023). *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, [En ligne], <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle*, Bibliothèque Nationale du Québec.
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.